

premier lieu de la justice faite au public. Un contribuable de langue française ou de langue anglaise, dans un pays officiellement bilingue, a le droit, en toute justice, de communiquer avec son gouvernement dans la langue de son choix, c'est-à-dire vraisemblablement... dans sa langue maternelle.

Il faudrait donc, si l'on veut faire la critique de ce texte de loi d'une façon raisonnable, plutôt que d'une façon émotive ou préjugée, se préoccuper un peu de ce personnage extrêmement important qu'est le peuple canadien qui, par destinée historique et par sa propre volonté, aussi, se trouve à faire partie de deux cultures différentes et à parler deux langues différentes.

Monsieur l'Orateur, je reviens maintenant sur certains points de l'intervention de l'honorable député de Dauphin. A son avis, nous sommes en présence d'une législation indésirable, «undesirable». En l'entendant employer cet adjectif, je me suis demandé ce que serait pour lui une législation désirable, en matière linguistique.

J'ai cru le deviner dans la suite de son intervention, quand il nous a dit, par exemple,—et je croyais entendre parler des séparatistes québécois—que des gens vraiment bilingues, cela n'existe pas, et quand il nous a parlé des Canadiens français qui sont, d'après lui, bilingues par accident historique. J'aime beaucoup l'expression «accident historique», moi qui eus, monsieur l'Orateur, comme presque tous les Canadiens de langue française qui parlent l'anglais, à apprendre cette langue, et à l'apprendre à mes frais. Aucun gouvernement n'a payé pour nous l'enseigner.

J'aime beaucoup «l'accident historique» dont parle le député de Dauphin. Il semble croire que les Canadiens français naissent bilingues, comme d'autres gens naissent noirs ou jaunes. Je pourrais le détromper là-dessus. Il n'y a personne au Canada qui naisse bilingue. Les gens qui le deviennent le deviennent grâce à leurs propres efforts.

[Traduction]

Mais je pourrais aussi le rassurer et lui dire qu'il ne faut pas tant d'intelligence ou d'effort que cela pour devenir bilingue, dès qu'on s'y est décidé.

M. McIntosh: Dites-nous donc ce que vous entendez par bilingue.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: J'ai donc compris, monsieur l'Orateur, ce que serait, pour le député de Dauphin, une législation désirable. Je m'excuse de sortir un peu du sujet de l'amendement, mais c'est également ce que le député lui-même a fait.

Il dit qu'il n'existe pas de personnes bilingues. Il croit que le Canada est un pays où la majorité anglaise est tellement importante qu'on ne devrait pas se donner tant de mal pour la minorité linguistique, étant donné justement qu'elle est minoritaire. Il croit que de vouloir servir le public français en français et le public anglais en anglais constitue pour le gouvernement fédéral un moyen de discrimination.

Il ne nous a pas dit comment il était arrivé à cette dernière conclusion et je n'en suis pas trop étonné, monsieur l'Orateur, car je soupçonne vaguement qu'il ne le sait pas lui-même. Le lien entre les deux affirmations ne paraît clair pour personne, et probablement pas pour le député de Dauphin lui-même.

Je voudrais simplement dire qu'une fois de plus nous nous trouvons, avec son intervention, devant une de ces prophéties de malheur—«the effort is doomed to failure» d'après lui,—c'est-à-dire que le Parlement du Canada est en train d'étudier un projet de loi dont l'échec est assuré à l'avance. Si l'échec est assuré, dans l'esprit du député de Dauphin, monsieur l'Orateur, je me demande pourquoi il entretient tant de craintes, car rien de ce qu'il redoute ne pourra se produire. Il pourrait donc se retirer de la Chambre en toute confiance, aller dormir sur ses deux oreilles et nous laisser discuter ici paisiblement.

Je pense enfin, monsieur l'Orateur, et je veux le souligner,—je ne sais pas quel langage parlementaire employer—qu'il est honteux de citer hors contexte des gens comme M. Gérard Filion ou M. Claude Ryan, comme le député vient de le faire.

Voici des hommes qui, analysant leur société, n'ont pas peur d'en reconnaître les défauts et de les dire. Et voici le député de Dauphin qui utilise une citation tronquée pour faire passer, par exemple, M. Gérard Filion pour un détracteur de la culture dans laquelle il est né et du peuple dont il fait partie.

Je veux seulement dire au député de Dauphin que si M. Filion était ici, il goûterait d'une médecine assez amère, car M. Filion sait se défendre, et ses points de vue diffèrent de façon fondamentale de ceux de l'honorable député.

Enfin, monsieur l'Orateur, je voudrais souligner ce qui m'est apparu comme l'affirmation la plus incroyable de la soirée: Cette loi, a dit le député, sera adoptée à cause de l'entêtement, de l'opiniâtreté—«stubbornness»—du gouvernement.

Je voudrais, monsieur l'Orateur, souligner que ce n'est pas seulement à cause de l'entêtement, de l'opiniâtreté du gouvernement, mais aussi—et je voudrais leur en rendre hommage—à cause des opinions éclairées de